

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] enquête publique-projet d'aménagement ZAC Porte de l'IC PORDIC

Date :Wed, 23 Sep 2020 12:56:46 +0000 (UTC)

De :Deryffégnieaux Marc

Pour :pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr <pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr>

Monsieur Raymond LE GOFF, Commissaire Enquêteur,

Ca jour, nous avons été informés, par voie de presse, que le projet de la ZAC Porte de LIG, est désormais défini et que le terrain cadastré sous le numéro 228, d'une surface de 1403m², appartenant aux consorts LE CORVOISIER est inclus dans le périmètre de la zone sus citée. A notre grand étonnement, d'après le courrier en date du 28/01/2019 et dont vous trouverez la copie en pièce jointe, Monsieur BATTAS, Maire de Pordic n'avait pas concerné par l'expropriation et que la Ville de Pordic n'avait pas besoin d'en avoir la maîtrise foncière pour concrétiser ce nouveau quartier. Vous comprenez donc cette incohérence, qui mérite un grand éclaircissement de la part des instances chargées de ce dossier, d'autant plus que nous ne sommes pas en accord avec cette entreprise. Je vous demanderais donc de bien vouloir prendre en considération ces observations et restez à votre disposition pour tous renseignements que vous jugerez utiles. Nous vous prions d'agréer, Monsieur LE GOFF, l' expression de nos sentiments distingués.

Anne-Marie LE CORVOISIER épouse DEREGNIEUX

Ce courriel est également destiné à Monsieur Le Maire de PORDIC



VILLE DE Pordic

Direction Urbanisme et Travaux

Référence à rappeler : MB/SP N° 2019-013

Dossier suivi par M. Sylvain Perrigault

Pordic, le 28 janvier 2019

Le Maire

02 96 79 12 19 - sp@pordic.fr

à

M. LE CORVOISIER Guy
1 rue Paul Gauguin
22190 PLERIN

Objet : ZAC Porte de l'He DUP

Monsieur,

Par délibération du 25 janvier 2019, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté après avoir tiré le bilan de la concertation.

Afin d'avancer dans la réalisation du projet global d'aménagement, la Ville de Pordic a validé le recours à la déclaration d'utilité publique par délibération du 25 janvier 2019. En effet, bien que les acquisitions amiables soient bien avancées, ce projet est conditionné par la maîtrise de certains terrains situés en limite de chaque secteur pour permettre la création d'accès. Cette Déclaration d'Utilité Publique, prononcée par arrêté préfectoral après enquête publique, permettrait à la ville de Pordic, en dernier recours et après échec des négociations amiables, de pouvoir recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Afin de lever toute ambiguïté, je tiens à vous informer que votre terrain situé en fond de jardin n'est pas concerné par l'expropriation. La Ville de Pordic n'a pas besoin d'en avoir la maîtrise foncière afin de concrétiser le nouveau quartier de la Porte de l'He. Par contre, la personne qui souhaite construire sur cette parcelle sera tenue de respecter le cahier des charges lié à la ZAC et sera redevable d'une participation en lieu et place de la taxe d'aménagement.

Restant à votre disposition pour plus d'informations,

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

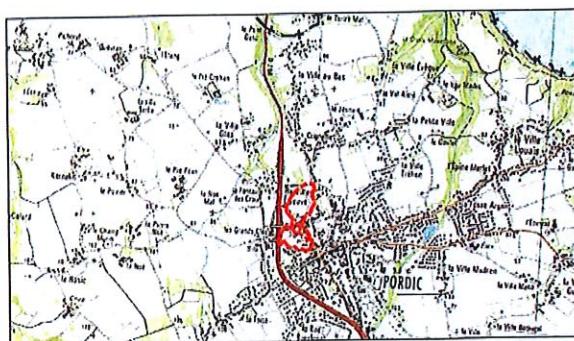


Maurice BATIFAS



COMMUNE DE PORDIC

ZAC de la porte de l'Ic



Echelle : 1/25000



AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
122 rue du Temple de Basse
55114 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Tél. +33 (0)3 99 30 12 12
www.quarta.fr

Indice	Motifé le	Nature de la modification	Dessinateur
A	08/02/2019		ELJ
B	18/11/2019		GC

WWW.QUARTA.FR

PLAN PARCELLAIRE

Dossier n°	Sous-Dossier n°	Indice	Date de l'indice
		B	18/11/2019

N° Planche

1

Echelle :

1/1500

